

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU MERCREDI 20 MAI 2015, A 17 HEURES 30, A LA SALLE « LA TUFFIERE » DE CORPATAUX-MAGNEDENS

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.

Le procès-verbal est tenu par Mme **Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroilles.

Comité de direction :

Mmes, MM.

Adrien de STEIGER, syndic d'Autafond, pour les Communes de Sarine Nord,

Nicolas CARRUPT, représentant des maîtres,

Caroline DENERVAUD, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,

Bernard ELTSCHINGER, syndic, pour la Commune de Farvagny,

Anne-Elisabeth NOBS, conseillère communale de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,

Benoît PILLER, syndic, pour la Commune d'Avry,

Sandrine PYTHON, de la FAPAF, pour les parents d'élèves,

Carl-Alex RIDORE, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,

Françoise SAVARY, conseillère communale, pour la Commune de Marly,

Adrien DE STEIGER, syndic d'Autafond, pour les Communes de Sarine Nord,

Brigitte VEZ, conseillère communale de Corpataux-Magnedens, pour les Communes de la région du Gibloux,

Laurence ZIZZA, conseillère communale, de Misery-Courtion, pour les Communes du Haut Lac,

Hassan BUGNARD, directeur de l'Ecole du CO de Marly,

Jacques DESCLOUX, directeur de l'Ecole du CO de Péroilles,

Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,

Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,

Frédéric REPOND, administrateur de l'Association

Excusé-e-s : Mmes, MM.

Clément LOPEZ-POLO, membre APECOSO, pour les parents d'élèves

Daniel LEHMANN, préfet du district du Lac,

Antoinette DE WECK, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,

Suzanne MOREL, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,

Claudine PERROUD, inspectrice ;

Pierre-Alain WOLHAUSER, conseiller communal d'Arconciel, pour les Communes de la région de Marly

Communes présentes :	32 sur 39
Communes excusées :	Corserey, La Sonnaz, Barberêche
Communes absentes :	Autigny, Chésopelloz, Le Mouret, Ponthaux

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

Nombre de voix représentées / sur		178/ 286
Délégués et conseillers présents:	52	
Comité 17		
Autres participants et invités	2	
Total des personnes présentes	71	
dont	52	avec voix délibérative + celle du président
	16	avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU MERCREDI 20 MAI 2015, A 17 HEURES 30,
A LA SALLE « LA TUFFIERE » DE CORPATAUX-MAGNEDEMS**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.

Le procès-verbal est tenu par Mme Angelika **GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Pérolles.

M. le Président ouvre la séance à 17h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes à la salle de la Tuffière de Corpataux-Magedens. **M. le Président** salue également la représentante de la presse locale, ainsi que les invités, **M. Stéphane Guillet**, réviseur auprès de MCM Conseil SA, en qualité d'organe de révision des comptes.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 28 avril 2015 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle du 1^{er} mai 2015, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2014
2. Informations du comité
3. Comptes 2014 :
 - 3.1 Fonctionnement
 - 3.2 Investissements
 - CO de Pérolles : salle de sciences et local de préparation - décompte final
 - autres investissements courants
 - 3.3 Rapport de gestion
4. Divers.

M. le Président précise, selon les directives cantonales, que l'assemblée sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal. **Il demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent et prie** les délégués de remplir la liste des présences et, à la fin de l'assemblée, de laisser les cartes de vote sur la table située à la sortie.

Délégués et nombre de voix :

Selon les statuts, chaque commune a droit à un délégué au moins qui dispose d'une voix au minimum.

- **le nombre de voix par bulletin correspond au plus grand multiple possible** (total des voix disponibles par commune divisé par le nombre de délégués de la commune).
- **En cas d'absence d'un ou plusieurs délégués, le nombre de voix maximale par commune ne sera dès lors pas atteignable.**

Aucune remarque ni objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **M. le Président déclare l'Assemblée valablement constituée.**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 3 DECEMBRE 2014

Le procès-verbal est adopté avec les remerciements d'usage à son auteure, Mme Angelika Greim.

2. INFORMATIONS DU COMITE

2.1. Entrée en vigueur de la loi scolaire au 1^{er} août 2015

M. le Président rappelle la séance d'information du 11 juin 2015 à 19h00 à l'institut agricole de Grangeneuve organisée par la DICS pour la Sarine.

L'Association a quant à elle entrepris des démarches en lien avec les modifications statutaires rendues nécessaire par l'introduction de la nouvelle loi scolaire, non sans incidences tant pour le primaire que pour le cycle d'orientation, liées à l'aspect financier, organisationnel et administratif. **M. le Président** se réfère à la décision du comité du 2 avril dernier relative au mandat de révision de nos statuts et/ autres réglementations (dont le règlement d'organisation) en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, ceci dans un contexte de consultation d'avant-projet du règlement d'exécution (délai au 31.08.2015) et de fusions de communes. Une séance réunissant Me Overney qui, pour mémoire, a déjà œuvré pour les statuts de l'Association en 2010, M. le Président, le vice-président et l'administrateur a déjà eu lieu, le but étant de pouvoir présenter les modifications statutaires pour l'Assemblée des délégués en fin d'année, avant la fin de la dernière législature.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.2. Dénonciation du 8 mai 2014 : courriels adressés aux communes

M. le Président rappelle brièvement qu'un certain nombre d'informations a déjà été donné lors de l'assemblée du 21.05.2014 concernant les multiples allégations formulées par le dénonciateur. Il réitère succinctement les points communiqués lors de l'assemblée du 3.12.2014, à savoir que le Ministère public n'est pas entré en matière sur la plainte pénale qui avait été déposée (courrier du 12.08.2014). De son côté, la Direction de l'instruction publique a indiqué qu'elle ne voyait aucun inconvénient à ce que l'Association attende les modifications de la Loi scolaire pour mener à bien le travail d'établissement d'un règlement scolaire (courrier du 11.09.2014). La Caisse de compensation – ECAS, quant à elle, fait savoir qu'elle ne constate aucun problème fondamental (courrier du 09.10.2014) de même que le Service cantonal des contributions qui ne relève aucun problème particulier en lien avec les contributions lié au « Projet de directives concernant les remboursements de frais » (courrier du 14.11.2014).

Depuis la dernière assemblée, d'autres allégations ont été envoyées sous plusieurs formes à différentes autorités ; **M. le Président** propose de se concentrer sur les principales :

- ✓ Le Préfet suppléant, à savoir le Préfet de la Glâne, qui avait été saisi formellement de la dénonciation, n'entre pas en matière après instruction préliminaire et le notifie dans un courrier au dénonciateur le 22.01.2015. **M. le Président** en lit un extrait aux membres de l'assemblée : « *La Caisse de compensation a notamment procédé à une révision portant sur la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013, dans le courant du mois de juillet 2014. L'examen de la comptabilité, des documents de salaires ainsi que des pièces comptables, a relevé quelques différences au niveau des montants déclarés, lesquelles feront l'objet de corrections. Toutefois, le Bureau de révision est arrivé à la conclusion que ces quelques petites erreurs sont sans rapport avec la gravité des faits dénoncés par [le dénonciateur]. Fort de ces constats et des explications de l'Association, il apparaît clairement à l'Autorité de surveillance que les organes de l'Association mènent avec diligence et transparence les conséquentes mesures nécessitées par la réorganisation et la mise aux normes de l'Association, identifiées par le Rapport d'Audit de 2009. L'Autorité de surveillance constate également que ces mesures ont déjà permis de corriger l'essentiel des manquements répertoriés dans ledit rapport et que les quelques points à améliorer sont identifiés et s'inscrivent dans la continuité des mesures préconisées. Ainsi, le Comité de direction de l'Association a confirmé ses priorités d'actions, dont les étapes font l'objet de communications régulières, tant à l'égard du public que des communes membres et des services de l'Etat concernés.* » Fin de citation
- ✓ Le Ministère public, suite à une relance du dénonciateur, confirme également le 11.02.2015 qu'il n'entre de nouveau pas en matière.
- ✓ Un autre courrier du Préfet suppléant du 13.02.2015 réitère sa volonté de non entrée en matière en réponse à une nouvelle dénonciation, malgré les nouveaux éléments allégués. Il ne compte pas rouvrir l'instruction.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.3. Transports

Projet d'horaire 2016 : M. le Président rappelle la mise en consultation publique le 26 mai 2015 du projet d'horaires 2016 qui concerne essentiellement Sarine-Ouest et le Gibloux. Il se réfère à la réflexion menée par le groupe de travail comprenant notamment des élus, l'administrateur et un représentant des TPF. Les besoins des CO ont été un des éléments structurants de cette réflexion. Les nouveaux horaires auront des incidences mineures pour le CO de Sarine-Ouest, un peu plus importantes pour le CO du Gibloux. L'Association, par l'administrateur, et les directeurs, continuent à suivre le dossier. Les prochaines étapes concerneront vraisemblablement en 2017 la Haute-Sarine, la Sarine-Nord et le Haut-Lac français. Les besoins spécifiques des CO concernés seront également mis en exergue pour mener à bien la réflexion.

En parallèle, une réactualisation de la prévision des effectifs pour l'ensemble des régions couvertes par l'Association est menée pour anticiper les éventuels besoins par rapport à la fréquentation des CO. La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.4. Prochaines assemblée des délégués

M. le Président informe les délégués que la **prochaine assemblée aura lieu**

le mercredi 9 décembre 2015 à 17h30 au CO de Marly.

Outre les points usuels de l'ordre du jour et éléments statutaires, **M. le Président** ambitionne de présenter un rapport de la législature.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3. COMPTES 2014

M. le Président se réfère à la brochure des comptes 2014 annexée à la convocation.

S'agissant de la brochure des comptes 2015 comprenant le rapport de gestion ainsi que les annexes usuels, l'ordonnancement a été modifié. Le bilan consolidé de l'association précède le tableau récapitulatif des charges et produits. Un nouveau commentaire a été inséré à la brochure, celui du « Report des dépenses et recettes d'investissements et décomptes finaux », à savoir la page 29.

Les comptes 2014 des écoles et de l'association ont été contrôlés par l'organe de révision « MCM Conseil SA » avant l'envoi aux communes, soit les 17 et 18 février 2015. La discussion finale, avec M. Stéphane Guillet, en présence du Président et de l'administrateur, s'est déroulée le mercredi 19 février 2015.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.1. Bilan consolidé et détail du bilan [pages 9 – 14]

Le solde du bilan consolidé de l'association et des quatre écoles présente au 31 décembre 2014, un solde à l'actif et au passif de Fr. 42'010'799.

Pour l'actif, au niveau « Association », le compte 1150 « Débiteurs » présente un solde de Fr. 5'300'064.- dont :

- Fr. 1'120'670 **solde des 3^{èmes} acomptes impayés au 31 décembre 2014.** (Au 31.12.2013, le solde des 3^{èmes} acomptes se montait à Fr. 170'800).
- Fr. 4'031'600 **factures finales définitives** envoyées aux communes, payables au 31 mars 2015
- Fr. 147'793 autres divers « débiteurs »

Pour le passif, à la clôture des comptes au 31.12.2014, les « avances à terme fixe » contractées auprès d'établissements bancaires se montent à Fr. 33'990'000, soit une diminution de Fr. 1'890'000 par rapport à la situation au 31.12.2013. Les comptes courants bancaires, prêt à court terme ainsi que les capitaux disponibles, représentent la **dette nette de l'association qui se monte à Fr. 37'143'124** (au 31 décembre 2013 Fr. 38'428'294).

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.2. Comptes généraux de l'Association (récapitulation des charges et produits 2014) [page 15]

Le compte de fonctionnement 2014 de l'ensemble de l'association laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 19'471'400.- Comparé au budget 2014, **l'excédent de charges est inférieur de Fr. 1'115'750.- ou - 5.4%.**

Par rapport aux comptes 2013, l'excédent de charges est inférieur de Fr. 464'800 ou 2.3%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.3. **CO du Gibloux [pages 16 à 18]**

Les comptes 2014 se soldent par un excédent de charges de Fr. 3'089'073 soit Fr. 131'276 de moins que le budget 2014 ou - 4.1 %.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.4. **CO de Marly [pages 19 à 21]**

Les comptes 2014 présentent un excédent de charges de Fr. 3'665'731 soit Fr. 152'318 de moins que le budget 2014 ou - 4.0%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.5. **CO de Pérolles [pages 22 à 24]**

Les comptes 2014 se soldent par un excédent de charges de Fr. 2'629'748 soit Fr. 156'952 de moins que le budget 2014 ou - 5.6%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.6. **CO de Sarine Ouest [pages 25 à 27]**

Les comptes 2014 se soldent par un excédent de charges de Fr. 4'287'689.- soit Fr. 163'401 de moins que le budget 2014 ou - 3.7%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.7. **Comptes des quatre centres d'orientation scolaire et professionnelle [page 28]**

Le total des charges des quatre centres d'orientation se monte à Fr. 110'193.35 soit Fr. 2'766.65 de moins que le budget 2014 ou - 2.4% alors que celui des produits se monte à Fr 7'900, soit Fr. 100.- de moins que le budget 2014.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2. **Report des dépenses et recettes d'investissements et décomptes finaux [pages 29 à 31]**

Report des dépenses d'investissements 2014 au bilan, Fr. 224'206.05. Au niveau des recettes, le report au bilan se monte à Fr. 95'405.50.

Pour les investissements effectivement finalisés en 2014, la sommes des déviations par rapport aux crédits disponibles correspond à une moins-value de Fr. 40'130.30 (cf. colonne décomptes finaux et commentaires du bas de page 31).

3.2.1. **CO de Pérolles : salle de science et local de préparation décompte final**

La synthèse des coûts des travaux de la variante II est annexée à la convocation.

Pour mémoire, l'estimation du budget de la variante II plus ambitieuse, impliquait une charge additionnelle brute de Fr. 120'000 et une subvention additionnelle estimée à Fr. 100'000.- (superficie du local de préparation transformé et agrandissement de la salle I). L'impact financier, accepté par le comité de direction lors de sa séance du 4 juillet 2011, représentait un surcoût net à charge de l'association de Fr. 20'000 par rapport au crédit voté par l'assemblée des délégués du 25 mai 2011.

Au final, le coût net de la variante retenue par le comité de direction, déduction faite de la subvention dont le solde a effectivement été encaissé en 2014, s'est monté à Fr. 337'229.85, **soit Fr. 2'770.15 de moins que le crédit voté.**

Le décompte final de cet investissement se présente comme suit :

Bâtiment	217'819.25
Equipement et matériel pédagogique	213'337.85
Honoraires et frais secondaires	51'478.25
Coût total brut de l'investissement	482'635.35

- subvention versée par l'Etat	- 145'405.50
Coût net de l'ensemble des travaux à charge de l'Association déduction faite de la subvention	337'229.85.
- crédit voté par l'assemblée des délégués du 25 mai 2011	340'000.00
Moins-value	- 2'770.15

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2.2. **Autres investissements courants**

→ se référer aux commentaires du bas de la page 31 :

- pour le CO de Marly, matériel et mobilier : le coût effectif du remplacement du tunnel de lavage de la Mensa a été inférieur au montant budgété.
- pour le CO de Pérolles et de Sarine Ouest, le coût d'acquisition du matériel informatique a été inférieur au budget 2014.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.3. **Rapport de gestion**

Les intérêts et amortissements, le coût moyen par élèves ainsi que les différences en plus ou en moins par rapport au budget 2014 sont expliquées en détail dans le rapport de gestion.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.3.1. **Rapport de l'organe de révision**

M. le Président donne la parole à **M. Stéphane Guillet**, réviseur, pour le rapport de l'organe de révision des comptes MCM Conseil SA.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président passe au vote : les comptes sont acceptés à l'unanimité.

M. le Président remercie l'Assemblée et tout particulièrement toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à la bonne tenue des comptes. Il demande à l'administrateur et aux directions des CO de relayer ces remerciements auprès de leurs collaborateurs qui assurent le bon fonctionnement des différentes écoles à la plus grande satisfaction.

4. DIVERS

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie les délégués de leur participation et leur propose le verre de l'amitié offert par la Commune de Corptaux-Magedens, préparé par les Dames de Magnedens et servi par la Jeunesse de Corpataux-Magnedens qu'il remercie également et clôt l'Assemblée à 18h05.

Fribourg, le 7 juin 2015

Pour le procès-verbal :
Angelika GREIM